



INFORMATIONS SUR LA FORMATION **CFC/MPA danseur/euse interprète orientation contemporaine**

au 17 mars 2011

1.	A qui s'adresse cette formation?	page 2
2.	Qu'est-ce qu'un CFC et une MPA?	page 2
3.	Conditions d'admission	page 2
4.	Procédure d'admission	page 3
5.	Critères d'évaluation	page 4
6.	Contenu de la formation	page 5
7.	Dispenses	page 5
8.	Objectifs de la formation	page 5
9.	Objectifs pédagogiques	page 5
10.	Diplôme obtenu	page 6
11.	Débouchés et équivalences	page 6
12.	Langue d'enseignement	page 6
13.	Lieu de la formation	page 6
14.	Suivi médical	page 7
15.	Vie à Genève	page 7
16.	Coût de la formation	page 7
17.	Inscriptions provisoires	page 7
18.	Inscriptions définitives	page 7
19.	Séances d'information	page 7
20.	Début de la formation	page 8
21.	Fin de la formation	page 8
22.	Liens	page 8
23.	Contact	page 8



1. A qui s'adresse cette formation?

Cette filière s'adresse aux personnes ayant terminé leur scolarité obligatoire, remplissant les conditions d'admission (cf point 3) et désireuses de faire de la danse contemporaine leur métier. Elles étudieront leur art tout en poursuivant une formation de culture générale (CFC/MPA) commune à tous les apprentissages et maturités professionnelles artistiques.

La formation est accessible aux élèves démontrant une aptitude et une volonté particulière pour l'apprentissage de la danse contemporaine et de ses outils autant physiques qu'intellectuels.

Une formation professionnelle en danse contemporaine est intense et demande beaucoup d'investissement de la part des élèves qui devront savoir s'organiser pour suivre un horaire chargé et intense autant physiquement qu'intellectuellement. Une solide santé physique et morale est primordiale.

Les jeunes intéressés par cette formation doivent faire preuve d'engagement et de potentiel d'évolution dans leurs études, particulièrement en danse contemporaine, afin de pouvoir étudier leur art pour déboucher vers une pratique professionnelle.

Les qualités suivantes sont reconnues comme atouts pour suivre une formation telle qu'un CFC en danse contemporaine:

- Aisance au mouvement, coordination, sens du rythme, musicalité
- Capacité de concentration
- Capacité d'adaptation
- Curiosité
- Volonté
- Aptitude à travailler en équipe
- Résistance physique
- Résistance nerveuse

Cette énumération n'est pas exhaustive.

La formation CFC s'adresse en priorité à des jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire pour autant que leur potentiel en danse contemporaine et intérêt pour cet art justifie leur intégration dans cette filière.

2. CFC / MPA

Un CFC est un certificat fédéral de capacité. Il offre une formation initiale, à la fois théorique et pratique dans un métier. Dans le cadre de la filière danse, cet apprentissage se fait en école à plein temps et sur 3 années.

Une MPA est une maturité professionnelle artistique. Elle facilite un accès au niveau tertiaire grâce à des cours de culture générale. Dans le cadre de la filière danse, cette maturité professionnelle artistique se fait de façon intégrée sur les 3 années de CFC.

3. Conditions d'admission

1. Avoir 15 ans révolus;
2. Être promu-e de 9^{ème} du Cycle d'orientation ou une institution jugée équivalente;
3. Réussir le concours d'entrée.

Le pré-requis scolaire est le suivant:

Avoir terminé la scolarité obligatoire et – en principe - être promu selon les informations ci-après :

- Cycle d'orientation
Résumé succinct du tableau « admission des élèves au 10e degré de l'enseignement secondaire » qui se trouve dans la brochure éditée chaque année par le Département de l'instruction publique (DIP) : « après la scolarité obligatoire »



- Élèves sortant d'une école privée genevoise :
Équivalences avec le système public pour les écoles privées membres de l'association genevoises des écoles privées; agep.ch.
- Élèves sortant du système français :
En principe, avoir obtenu le Diplôme du brevet des collèges.
- Élèves sortant du système public ou privé d'un autre canton ou d'un autre pays :
L'équivalence au système public genevois sera évaluée cas par cas.

Les candidats domiciliés dans un autre canton doivent obtenir l'autorisation de leur canton de domicile.

Pour les non genevois: remplir les conditions de domicile fixées à l'article 15 du règlement de l'enseignement secondaire

L'élève est admissible:

1. s'il a obtenu l'autorisation de son canton de domicile,
2. seulement après la réussite du concours d'entrée,
3. uniquement dans la limite des places disponibles.

Admission finale sous réserve d'accord du service de la scolarité, et de l'établissement concerné.

4. Procédure d'admission

La procédure d'admission consiste en trois phases:

- II. inscriptions provisoires avec dossier (du 24 janvier au 30 mars 2011)
- III. phase d'audition (le 9 avril 2011)
- IV. inscriptions définitives (29 juin 2011, de 13h30 à 17h30).

I. Inscriptions provisoires avec dossier

Les documents suivants doivent parvenir au secrétariat du CFP AA avant le 30 mars 2011:

1. Formulaire *Coordonnée du candidat et de ses parents - Inscriptions provisoire en niveau CFC*
2. Document attestant l'identité
3. Document attestant le domicile
4. Document attestant le pré-requis scolaire
5. Document attestant l'affiliation à l'assurance maladie obligatoire selon la LAMal
6. Questionnaire Danse complété
7. Photo portrait (avec cheveux attachés pour les personnes à cheveux longs)
8. Lettre de motivation qui détaille vos objectifs actuels en postulant pour cette formation
9. Certificat médical attestant le bon état de santé de la personne pour suivre un entraînement physique quotidien et soutenu
10. Référence (par exemple d'un/e professeur de danse). Ce dernier élément n'est pas obligatoire.

Renseignement sur les inscriptions: secrétariat du CFP AA tel: 022 388 50 00

II. Phase d'audition

L'inscription complète avant le 30 mars est obligatoire pour participer à l'audition.

La présence à l'audition est obligatoire.

Aucune audition par vidéo ne sera acceptée, sauf cas exceptionnel.

Date: le 9 avril 2011

Lieu: Studio du Grütli, Maison des arts du Grütli - 2ème étage
16 rue Général Dufour, 1205 Genève

Déroulement: (sous réserve de modification)

9h00-9h45: Accueil - information sur la journée d'audition

10h00 - 11h30: Cours de danse contemporaine



Sélection par le jury

11h45 - 13h15: Atelier d'improvisation et chorégraphie

Sélection par le jury

13h15-14h30: Pause

14h30-18h00: Présentation d'un travail personnel - style libre - 1 minute/candidat(e) & entretien individuel avec le jury*

*La présentation d'un travail personnel est le seul élément facultatif de l'audition.

Les costumes pour la présentation personnelle sont acceptés.

Aucun accessoire encombrant ne peut être apporté.

La musique doit être mise sur support CD (page 1), avec le nom du/de la candidat/ et transmis lors de l'accueil du matin, le jour de l'audition. Il est recommandé de prévoir 2 CD dans le cas où l'un des deux serait défectueux.

Tenue:

T-shirt près du corps,

Pantalons de training, jogging (près du corps, pas trop larges),

Pieds nus et chaussettes,

Cheveux attachés.

Jury d'audition:

Des professionnels de la danse contemporaine et de la pédagogie sont chargées de l'évaluation des candidat/e/s. Ils donneront leur préavis quant à l'engagement des jeunes dans la formation CFC danseur/euse interprète orientation contemporaine.

Noms du jury d'audition et des professeurs communiqués ultérieurement.

5. Critères d'évaluation

Durant l'audition les jeunes seront observés afin d'évaluer leur potentiel à devenir un/e danseur/euse professionnel orientation danse contemporaine.

Les qualités suivantes seront évaluées:

- Conscience corporelle (rapport au corps)
- Technique (coordination, dissociation etc)
- Créativité
- Relation à l'espace (directions, déplacement, projections)
- Relation au temps (rythme, musicalité)
- Énergie (qualité de mouvement, différentes dynamiques, poids, tonicité)
- Présence active, investissement
- Capacité de concentration et mémorisation
- Capacité d'écoute et d'intégration des propositions et corrections

Bien que l'évaluation du potentiel en termes de capacité à se mouvoir selon des techniques particulières et évoluer dans cet apprentissage de la danse contemporaine soit un élément très important dans le processus d'admission, il reste néanmoins que la formation de niveau CFC et MPA exige des conditions d'ordre scolaire. La filière est ouverte à d'autres profils que ceux typiques d'un CFC mais dans une certaine mesure uniquement. La priorité d'un CFC est la formation des jeunes sortant des cycles d'orientations. La sélection finale incombe à la direction de la filière qui doit répondre à divers critères de sélection.

L'annonce des personnes sélectionnées pour la rentrée 2011 est prévue pour fin avril 2011- début mai 2011. Il incombera alors à ces personnes de s'inscrire définitivement le 29 juin 2011 au CFP AA.



6. Contenu de la formation

La formation est une formation à plein temps sur 3 années.

Les informations suivantes servent d'indications:

1. CFC: 3 périodes de 45' hebdomadaires (langues & communication, société, anglais)
2. MPA: 12 périodes de 45' hebdomadaires (français, allemand, anglais, histoire et institutions politiques, économie et droit, mathématiques, création/culture et art, information et communication, branches complémentaires).
3. Branche professionnelle danse (pratique): 25 périodes de 60' hebdomadaires (détail des branches enseignées en cours d'élaboration).
4. Branche professionnelle danse (théorie): 5 périodes de 45' hebdomadaires (détail des branches enseignées en cours d'élaboration).

Dès la deuxième année, la formation assurera des stages avec des artistes invités au sein de l'école mais également en dehors en proposant aux élèves des stages en compagnies afin de les mettre en contact direct avec la réalité de la profession et les encourager au réseautage afin d'augmenter leurs chances de trouver un emploi.

7. Dispenses

La personne justifiant d'un niveau de formation scolaire égal ou supérieur au CFC/MPA pourrait obtenir une dispense pour certains cours pour autant que ceux-ci ne soient pas liés à la pratique ou la théorie de la pratique, c'est-à-dire la danse et les cours y relatifs. Ces dispenses font l'objet d'études au cas par cas.

8. Objectifs de la formation CFC/MPA danseur/euse interprète orientation contemporaine

- Accès des jeunes danseurs à une solide formation technique et artistique dans leur pays;
- Obtention du CFC et de la Maturité professionnelle artistique en parallèle;
- Accès aux Hautes Écoles Spécialisées (HES) dans un deuxième temps;
- Développement des possibilités d'insertion des danseurs dans le marché du travail;
- Développement des possibilités de reconversion après la fin de la carrière artistique;
- Reconnaissance officielle de la profession par les instances publiques responsables;

9. Objectifs pédagogiques

La formation est centrée autour de la danse contemporaine et vise à donner aux élèves les outils nécessaires à la compréhension physique, émotionnelle et intellectuelle du mouvement et de sa signification afin qu'ils puissent devenir des acteurs de leur art.

Le cursus pédagogique est mis en place de sorte à ce que les élèves, au sortir des trois années de formation, aient acquis les connaissances intrinsèques et développé les capacités nécessaires à la pratique de la danse contemporaine.

La formation vise à permettre l'acquisition:

- de l'expérience de la scène (interprétation);
- de connaissances de diverses techniques de danse contemporaine ainsi que d'approches somatiques;
- de connaissances théoriques et historiques sur la danse et plus généralement sur l'art;
- de connaissances pratiques et théoriques des techniques de la scène (lumière, costumes...);
- de connaissance des outils pour une bonne gestion de carrière en intégrant les notions de prévention et de reconversion.



Elle vise à développer chez l'élève:

- la capacité à interpréter diverses esthétiques de la danse contemporaine;
- la capacité d'improvisation;
- la capacité de composition;
- l'identité gestuelle propre à chacun;
- l'ouverture vers d'autres styles de danse et disciplines complémentaires;
- la capacité d'adaptation, d'écoute et d'ouverture;
- la capacité à s'auto-évaluer;
- la capacité d'observation et de mémorisation
- le potentiel physique et émotionnel de chacun/e;
- le sens et le goût pour l'exploration et l'expérimentation;
- le sens de l'analyse et de la critique;
- la sensibilité aux différents courants et esthétiques chorégraphiques.

10. Diplôme obtenu

CFC: Certificat fédéral de capacité

MPA: Maturité professionnelle artistique

11. Débouchés et équivalences

Le CFC danse est une étape importante dans la reconnaissance en Suisse du métier de danseur-danseuse interprète et de ses corollaires. Il offre également la possibilité pour un/une jeune de se réorienter s'il/si elle en éprouve le besoin.

De plus, les connaissances et aptitudes apprises lors de l'apprentissage de la danse sont multiples et comportent des qualifications pour d'autres travaux et métiers. En effet, la palette d'activités autour du cadre de la scène est large et peut diriger les personnes qui gravitent autour à moyen et long terme dans de multiples directions notamment la performance, la création, la pédagogie, l'administration et la gestion culturelle par exemple.

Avec une MPA, il est possible de continuer les études au niveau tertiaire (Hautes Ecoles).

Il est vivement conseillé aux élèves de la filière CFC danse d'entreprendre les cours de CFC et de Maturité professionnelle artistique (MPA) simultanément. En effet, l'obtention de la MPA offre une plus large palette de débouchés et permet un accès plus large aux écoles supérieures en Suisse et à l'étranger. A la fin de la formation de danseur-danseuse interprète ou de la carrière qui peut être interrompue notamment à la suite d'une blessure, la MPA peut être un atout pour aider à la reconversion.

Un projet de Bachelor en danse contemporaine est actuellement à l'étude en Suisse. Ce niveau de formation pour la danse contemporaine existe à l'étranger.

Suite à l'ouverture de la formation, de nouveaux débouchés, des équivalences et validations d'acquis pourront être étudiés.

12. Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français. Cependant, des sessions, notamment avec des professeurs invités, pourraient avoir lieu en anglais. Pour les élèves parlant une langue nationale autre que le français, un soutien scolaire, sous forme de cours d'appui, pourrait être organisé.

13. Lieu de la formation

Dans la mesure du possible, les cours sont centralisés afin de limiter la fatigue liée aux déplacements. Le Centre de Formation Professionnelle des Arts Appliqués de Genève accueillera les élèves. Le bâtiment est proche de la gare de Cornavin et central dans la ville de Genève, rue Necker 2. Les cours de danse auront lieu dans un studio proche du CFP AA.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique
Direction générale

Les élèves de la formation seront en contact avec ceux des autres filières artistiques enseignées au CFP AA à Genève. Ils auront ainsi la possibilité d'ouvrir leur horizon au contact d'autres artistes en herbe, notamment en collaborant avec eux grâce à des travaux communs.

14. Suivi médical (*en cours d'élaboration*)

Les élèves du CFC danse seront particulièrement suivis afin d'assurer leur bon état de santé physique et morale.

Le CFP AA accueille déjà une infirmière à laquelle viendra s'ajouter un soutien médical spécifique à la filière danse.

15. Vie à Genève

Les élèves mineurs dont les familles sont géographiquement trop éloignées du lieu de formation pourraient bénéficier d'un logement en famille d'accueil sur Genève.

16. Coût de la formation

Gratuité des études (enseignement pratique et théorique) pour les personnes domiciliées ou originaires d'un canton de Suisse dans le cadre d'un accord intercantonal.

Frais d'écologie pour tout élève ne profitant pas d'un accord intercantonal: 13'500 CHF/an

Hébergement: les frais sont à la charge de l'élève (cf. Vie à Genève)

Fourniture scolaire: 800 à 1'500 CHF/an (estimation)

17. Inscriptions provisoires

Du 24 janvier 2011 au 30 mars 2011

18. Inscriptions définitives

Les inscriptions définitives concernent les élèves sélectionnés suite à l'audition.

Les inscriptions devront être faites le 29 juin 2011 au CFP AA à Genève.

19. Séances d'information

<u>Genève</u>	Information destinée aux professionnels de la danse Mardi 22 mars 2011 - 8h30 En présence de Monsieur Sylvain Rudaz, Directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire	Etat de Genève - DIP Direction générale Rue de l'Hôtel de Ville 6 1211 Genève Numéro de salle communiqué lors de l'inscription www.ge.ch/dip
	Information parents-adolescents Mardi 22 mars 2011 - 19h	OFPC Salle 2 Rue Prévost-Martin 6 1205 Genève www.geneve.ch/ofpc
<u>Lausanne</u>	Information destinée aux professionnels de la danse Mercredi 23 mars 2011 - 18h	Théâtre Sévelin 36 Avenue de Sévelin 36 1004 Lausanne www.theatresevelin36.ch
	Information parents-adolescents Mercredi 23 mars 2011 - 19h30	Théâtre Sévelin 36 Avenue de Sévelin 36 1004 Lausanne www.theatresevelin36.ch



Entrée libre sur inscription: Sarah Guillermin, tél: 022 546 59 23 email:sarah.guillermin@etat.ge.ch

20. Début de la formation

29 août 2011

Il est souhaité que dès 2012 une nouvelle volée soit acceptée chaque année.

21. Liens

- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de danseuse interprète/danseur interprète avec certificat fédéral de capacité (CFC)
www.admin.ch/ch/f/rs/4/412.101.221.02.fr.pdf
- Plan de formation danseuse interprète/danseur interprète
www.dansesuisse.ch/fileadmin/Dokumente_allgemein/Bildungsplan_f_.pdf
- Centre de Formation Professionnelle Arts Appliqués de Genève(CFP AA)
www.cfpaa.ch
- OFPC
www.ge.ch/ofpc/
- Cité des Métiers de Genève
www.citedesmetiers.ch
- OFFT
www.bbt.admin.ch/?lang=fr
- République et canton de Genève
www.ge.ch

22. Contact

Sarah Guillermin
Cheffe de projet CFC/MPA danseur/euse interprète
Etat de Genève - DIP
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 - CP 3925 - 1211 GE 3
Email: sarah.guillermin@etat.ge.ch
Inscriptions: CFP AA tél: 022 388 50 00

www.cfpaa.ch

*Informations mises à jour le 17 mars 2011
Sous réserve de modifications.*